L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 2 AOUT 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande—Des peintres à fresques. 51 Rue Prytanée : Schnyder Bros.
2 août—2 7 10

A LOUER

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peter, entre le Bazar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor. 17 rue Carondelet. 25 juin

PAR LE CONSTABLE.

Louis Dreuant vs A. J. Willis.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No. 18,111.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet le LUNDI, 11 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :

Une cabine (brute) primitivement contenant deux chambres, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située au West End, côté nord de la voie du chemin de fer.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

31 juil—31—août 5 11

Mme John Jung vs H. Hanemier.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 12,004—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Marr Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 4 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

25 juil—25 31—août 4

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,850—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ferdinand Weis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
1er août—16 10 Greffier.

Succession de Joseph D. Keaton et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,717.—Division A.—Attendu que Joseph D. Taylor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Joseph D. Keaton et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
31 juil—31—5 9 août Greffier.

No. 30,608.

Succession de Francis J. Bochm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Louisiane Division A. Docket No 1.—Les créanciers de la succession ci dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres et bordereaux requis, au bureau de Monsieur A. L. Tissot, avocat No 52 rue Bienville. Les débiteurs de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

PETER BOEHM.
25 juil—25 29—août 3. Administrateur.

Succession de Joseph Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,281.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Schwartz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
24 juil—24 29—2 août Greffier.

Succession de W. R. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 10,187.—Division A.—Attendu que Florence Ward Charles a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. R. Ward, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 juil—26 30—août 3 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 30,763—Division C—Jamas Clarke et al vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Lahretanne et Galmiche et Lahretanne et Zeille Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, aline un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quintero avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

2 août—2 10—sept 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E—Frank Fleckinger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Frank Fleckinger soit et est acceptée par les créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, à son bureau No 130 rue Carondelet, en cette ville, le 9 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans 2 juillet 1890.

Signé ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 juillet—2 30—sept 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 30,195.—Division D.—Cette cause a été jointe par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de dit insolvable soit tenue pardevant Ferdinand Kleinpeter, notaire, le VENDREDI, 8 août 1890, à 11 heures A. M., afin d'accepter les propriétés de l'insolvable, d'élire un syndic, voter sur un décharge de dette et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens de dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Peytavin, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5 juil—5 30 août 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,676—Division D.—De Lahretanne et Galmiche vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Lahretanne et Galmiche et Lahretanne et Zeille Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, aline un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quintero avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

2 août—2 10—sept 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,590, Division E—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de Taylor & Gormley soit et est acceptée par les créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, à son bureau No 130 rue Carondelet, en cette ville, le 9 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans 2 juillet 1890.

Signé ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 juil—2 30—sept 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E—Frank Fleckinger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Frank Fleckinger soit et est acceptée par les créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, à son bureau No 130 rue Carondelet, en cette ville, le 9 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans 2 juillet 1890.

Signé ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 juil—2 30—sept 2.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

LA S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les quatre mois, dans le monde entier, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. St Emely
COMMISSAIRES.

Nous sonsignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. L. ANAUX, Prest. Union Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

ABONNEMENTS

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 AOUT 1890.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10;
Quart de Billet $5 00;
Dixième de Billet $2 00: Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$300,	soit	$30,000
100 Lots de	$300,	.....	30,000
100 Lots de	$200,	.....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	.....	99,900
3,134 Lots se montant à		.....	$1,034,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre adresse devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'aura recours au service plus rapide de la Poste en ne voyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats courants par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution dont les droits, insérés dans son charte, ont récemment été reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans mensongers.

RAPPELEZ-VOUS que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat, NE PEUT PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. Le Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui doit soumis au Peuple à une élection en 1892, ce qui fixera l'extinction de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à l'année MIL-NEUF CENT-DIX-NEUF.

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et, conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur

BUREAUX ET ATELIERS

73.....CHARTRES.....75

BUREAUX ET ATELIERS.

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gelière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,479.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient et qui se trouve dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'lict borné par les rues Remparts, Canal Derbigny et Commune, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds de façade rue de la Commune sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds sur la limite le divisant de la propriété de Mme Ryan; quatre-vingt-neuf pieds sur la limite le séparant de la propriété de C. W. Dumas; et trente pieds sur la limite inférieure. Ensemble avec cent quatre-vingt-deux actions de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, soit neuf cent dix dollars, montant du stock, loan avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er août 1882, et la somme additionnelle de trois mille deux cent soixante seize dollars, montant des contributions des actions, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 depuis à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er déc mbre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $374 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et les taxes de ville et d'Etat dûs sur la propriété.

L'acquéreur assumera en outre la balance des actions hypothéquées, dette pas encore due mais sujet à être collecté d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de $18,104 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7, 14, 21, 28—août 4, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de "Gimmery" de valeur, et Machines et Instruments, etc., y appartenant, et Bâtisses, etc., sur deux terrains rue Front, entre les rues Thalie et Erato, (la rue à l'arrière étant la rue Nile-Levée.)

C. W. G. Barcshida vs The Enterprise Gimmery and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Hôpital et Villere, Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro dix et mesurant (au pied américain) vingt quatre pieds de façade à la rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles.

2° Un autre lot de terre touchant au lot ci-dessus, désigné par le numéro onze et mesurant vingt quatre pieds de façade à la dite rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les machines et instruments qui s'y trouvent dans le dit local en usage et appartenant au dit moulin à cotons dans le dit local.

Les dits lots de terre ont été acquis par les défendeurs de Annate J. Forstall, conformément à un acte passé pardevant M. Voorhies notaire, le 3 août 1889. Bureau de transfert, livre 127, fol. 86.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Champs-Elysées et Urquhart, dans l'Ilet borné par les dites rues et les rues Moreau et Franquin.

Veuve Jos. Bourdette vs. J. P. Tegedo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 084.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 août, 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La réclamation et jugement de la Deuxième Cour de District pour les 6me et 7me districts municipaux, No 2013 du dossier dans l'affaire de Robert Young vs Frédéric Bauer, rendu jugement a été signé ce 8 mars 1869, pour la somme de $2359 plus l'intérêt de 8 0/0 sur $115 33 à partir du 10 août 1872, et sur $117 85 à partir du 20 août 1872—et transféré de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 10 893—lequel jugement a été transféré par Robert Young à James R. Balfour le 24 mai 1889 aussi tout l'intérêt du dit Balfour dans l'affaire, pour faire revivre le jugement actuellement pendant, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juil—22 23 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conrad Schuetzle, Mme Pauline Schuetzle, exécutrice testamentaire, vs Louise Mordère, veuve de Lafayette Clay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,538—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'Ilet désigné par le No 7, sur l'ancien plan de la Ville, et maintenant désigné comme carré No 125, borné par les rues Hagan, Clay, Saint Claude et Dufossat; les dits terrains sont désignés par les numéros 14 et 15, et mesurent chacun trente pieds de façade sur Clay, et cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine.

Saisis par la défenderesse de Carl Jacob Wolf, le 25 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue des Camp, entre Washington et Sixième (à l'arrière de la rue Magazine.)

Mme Clara Godwin vs. F. S. Neustadtl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,548—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août, 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin (anciennement Benton) Calliope, Liberté et Clio, et mesurant, par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémecourt, depuis voyer de la ville, en date du 16 décembre 1874, et annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant Adolphe Fabry, notaire, le même jour.

La dite portion de terre mesure, au pied américain, cinquante deux pieds un pouce et quatre lignes de front à la rue Franklin (anciennement Benton) sur cent quarante deux pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur la côté le plus proche de la rue Clio et sur la ligne la plus près de la rue Calliope, la dite ligne a une première profondeur de cent douze pieds; ensuite elle a étendu à angle droit vers la rue Clio de vingt-neuf pieds neuf pouces, et alors elle a une seconde profondeur vers la rue Liberté de trente deux six pouces et trois lignes jusqu'à la ligne de fond, qui a une largeur de vingt-deux pieds quatre pouces et quatre lignes.

Acquis par le défendeur du plaintif par acte d'achat pardevant André Hero, Jr., notaire, daté du 7 juin 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—7 14 21 28—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Troisième District.

Meyer Weill vs Franz M. Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,583—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous droits, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'Ilet désigné par le No 1, sur l'ancien plan de la Ville, carré d'Ilet Royale (et de Carondelet) entre Perdido et Montegut, 2 sur un plan de J. Pilié, voyer en date du 1er juin 1831, et mesurant quarante six pieds et huit pouces de façade sur la rue de Chartres, sur cent cinquante huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Laquelle propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise durant la communauté de biens existant alors entre lui et Mme Elizabeth Kaiser, suivant par achat d'Antoine Roth, par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire le 1er juin 1875 C. O. Bk 103, Fol. 794.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Franklin, entre les rues Hope et Clio, (la rue à l'arrière étant Liberté.)

John F. Pujo vs T. W. McEnany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,471—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hope, Liberté et Clio, et mesurant, par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémecourt, depuis voyer de la ville, en date du 16 décembre 1874, et annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant Adolphe Fabry, notaire, le même jour.

La dite portion de terre mesure, au pied américain, cinquante deux pieds un pouce et quatre lignes de front à la rue Franklin (anciennement Benton) sur cent quarante deux pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue Clio et sur la ligne la plus près de la rue Calliope, la dite ligne a une première profondeur de cent douze pieds; ensuite elle a étendu à angle droit vers la rue Clio de vingt-neuf pieds neuf pouces, et alors elle a une seconde profondeur vers la rue Liberté de trente deux six pouces et trois lignes jusqu'à la ligne de fond, qui a une largeur de vingt-deux pieds quatre pouces et quatre lignes.

Acquis par le défendeur du plaintif par acte d'achat pardevant André Hero, Jr., notaire, daté du 7 juin 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 2

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs. Samuel B. Conqest et Nicholas Arthure

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,570.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, Chaque côté, entre Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix-neuf convenables lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Alexandrie, St Claude et Matilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix-huit, dix neuf; plus deux autres trois cent quarante-huit, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté du 10 novembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

GAB. VILLERE,
Shérif Criminel.

30 juil—30 août 4 12 20 26 30

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, 06; three months, 00; one month, $1.	

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.	

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante résidence, Nos 237 et 239 rue Bourbon, entre Ursulines et St-Philippe, avec de grands terrains et jardin.

Succession de Chas. T. Dugazon.

No 30,570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ursulines et St-Philippe, mesurant ensemble 64 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent de la belle résidence en briques à trois étages Nos 237 et 239 rue Bourbon, ayant au rez-de-chaussée salon double avec mantelets de cheminée en marbre, cabinet sur le côté, une petite chambre avec mantelet de cheminée en marbre; au deuxième étage trois chambres, cabinet et troisième étage trois chambres avec mantelets de cheminées en marbre, une bâtisse en briques à deux étages adossant à la bâtisse principale ayant salle à manger et cuisine, étage supérieur deux chambres chambre à bain et lieux, jardin, parterre, citerne, cour briquetée, écurie, une autre bâtisse en briques à un étage ayant deux chambres, etc. etc. Le tout en bonne condition.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à la valeur de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets; l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans évaluation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1890, et déposera avec l'adjudicataire dix pour cent du montant de la vente.

L'acte de v